



## Lettre d'information n° 8 - août 2015

### Une année 2015 pleine de contraste

Après un printemps avec une pluviométrie un peu en dessous de la normale (270 mm en 5 mois), **les orages des 6 et 7 juin 2015** ont occasionné sur la partie plaine et piémont du bassin versant de la Coise et principalement sur les communes de **Saint-Galmier, Saint-Bonnet-les-Oules et Chazelles-sur-Lyon des dégâts très importants sur les berges et le lit des cours d'eau mais également sur les infrastructures riveraines** : ponts, passerelles, routes.

D'autres communes, dans un degré moindre, ont été touchées directement ou suite aux écoulements venus des communes amont : il s'agit de Bellegarde-en-Forez, Maringes, Chamboeuf, Grammond, Fontanès, Saint-Héand. Sur ces communes, les terres agricoles, les sentiers de randonnée ont également beaucoup souffert de l'érosion due à des intensités de pluies importantes sur des terrains parfois très pentus.

Ces précipitations ont entraîné des crues avoisinant ou dépassant la crue centennale sur certains cours d'eau : le **Volvon** et ses affluents (le **Bélétrier, le Pélussin, les Rivaux**), le **Vérut** et les **affluents de l'Anzieux** sur la commune de Chazelles-sur-Lyon.

C'est la commune de Saint-Galmier et ses zones urbanisées qui ont le plus souffert. De nombreux habitants ont vu déferler des flots d'eau qui se sont déversés dans les rues, dans les jardins et dans les maisons, arrachant ou dégradant tout sur leur passage. Les avaloirs, les grilles et les canalisations d'eaux pluviales ne sont pas dimensionnées pour faire transiter de telles quantités d'eau. **Les cumuls de pluie sur les deux jours ont pu dépasser les 200 mm** (avec des intensités de plus de **40 mm/heure**) soit un peu plus d'un quart de la pluviométrie moyenne annuelle qui est de l'ordre de 750 mm. Ces données sont approximatives car lors de tels évènements, aucun pluviomètre n'a les capacités pour mesurer de telles hauteurs d'eau.

### L'intervention du SIMA Coise suite aux orages

Dès le 10 juin, l'équipe environnement du SIMA a réalisé des travaux de nettoyage des cours d'eau pour enlever les gros embâcles qui s'étaient formés.

Ces derniers se sont constitués très souvent suite à des négligences des propriétaires riverains et surtout des entreprises qui interviennent sous les lignes électriques. Ces dernières ont laissé, sur les berges ou dans le lit majeur de la rivière, des tas de branches qui ont été emportées par le courant. **En septembre 2015**, le SIMA et les propriétaires riverains poursuivront ces interventions

Intervention de nettoyage par l'équipe environnement du SIMA : les branches déposées en bordure de cours d'eau ou le bois mort présent dans le lit majeur de la rivière a été emporté et a formé de gros embâcles.



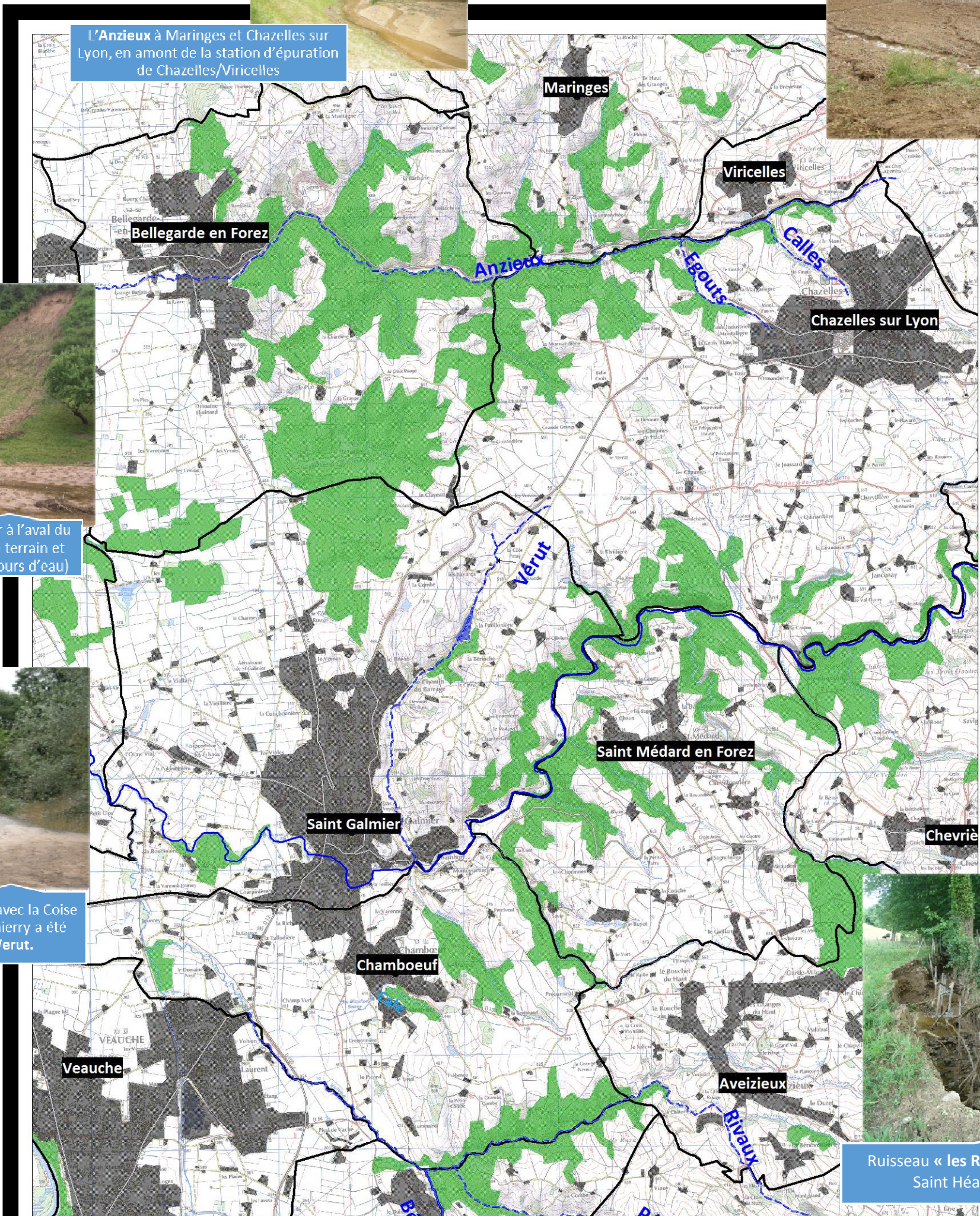
Les peupliers, essence pas adaptée au bord de cours d'eau pour le maintien des berges, est souvent la première victime lors de crue importante. Dans des secteurs à enjeux hydrauliques (inondation) sa présence peut être source de gros problèmes en cas de crue ou autres phénomènes climatiques importants.

### Classement en catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel en date du 23 juillet, publié au Journal Officiel le 26 juillet 2015, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 9 communes du bassin versant de la Coise. Il s'agit des communes de **Bellegarde-en-Forez, Chazelles-sur-Lyon, Cuzieu, Chamboeuf, Grammond, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Galmier, Saint-Héand.**

**RAPPEL** : Vous êtes **propriétaire riverain** d'un cours d'eau et vous souhaitez faire des travaux sur la rivière : il est indispensable de contacter les services de l'Etat et son service police de l'eau pour obtenir les autorisations nécessaires.

N'hésitez pas contacter **Sandie Chossonery, la technicienne rivière du SIMA Coise**, pour obtenir des conseils sur les travaux à réaliser et sur les démarches administratives nécessaires : **06.19.68.26.29**



L'Anzieux à Maringes et Chazelles sur Lyon, en amont de la station d'épuration de Chazelles/Viricelles



Le Véрут à Saint Galmier à l'aval du barrage (Glissement de terrain et comblement du lit du cours d'eau)



La confluence du Véрут avec la Coise. La route d'accès à la Thierry a été emportée par le Verut.



Ruisseau « les Rivaux » à Saint Héand



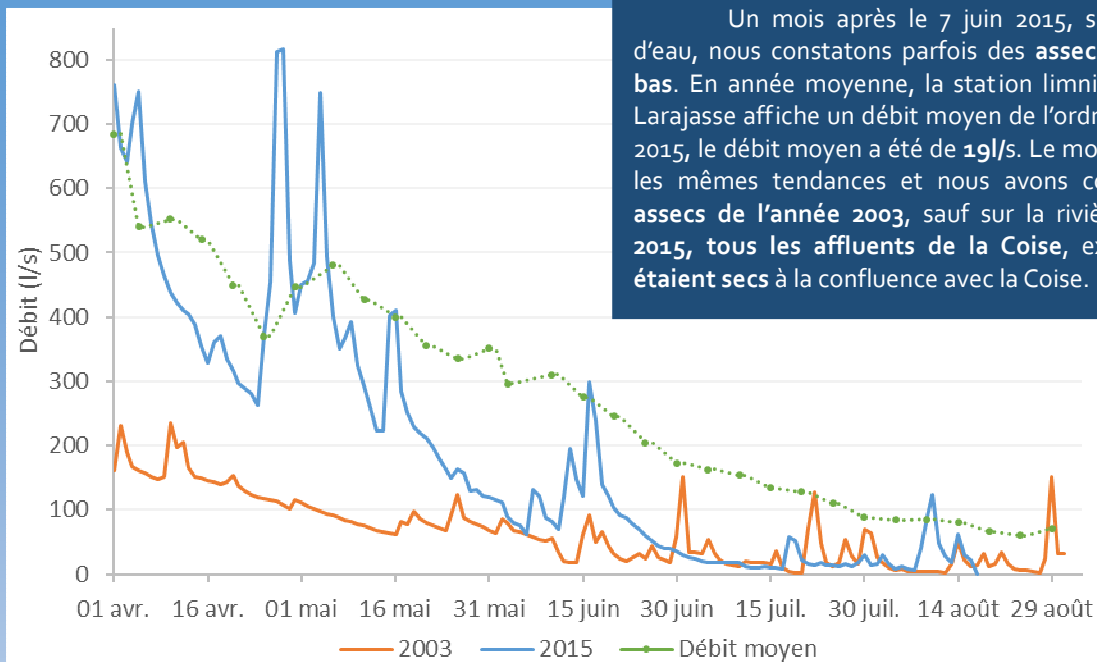
Entre Chamboeuf et Saint Bonnet les Oules : la passerelle sur le Volvon a été emportée. - 8 juin 2015 -



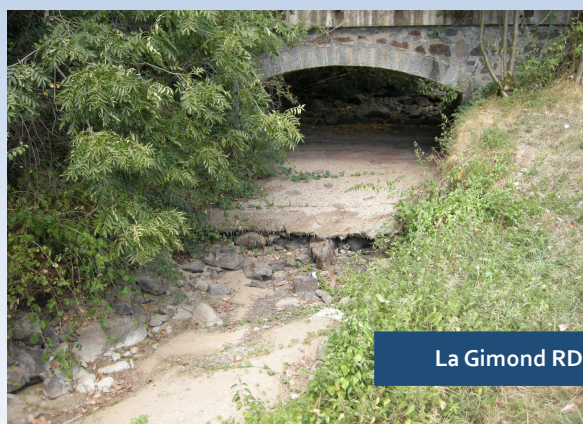
Deux mois après, la passerelle a été reposée. Le Volvon est sec. - 7 août 2015 -



Le Bélétrier à Saint Bonnet les Oules : les berges même enherbées ont été emportées. A droite, le lit du ruisseau s'est enfoncé jusqu'à la roche.



Les faibles précipitations de début juin 2015 sur le haut des Monts du Lyonnais n'ont pas eu d'impact sur les débits comme cela a été le cas sur la Coise aval. Si on compare l'évolution des débits entre 2003 et 2015, on s'aperçoit que mi-août 2015 la situation, sur la rivière Coise, est quasi identique à 2003 malgré des débits fin avril bien supérieurs en 2015.



La Gimond RD



Le Couzon au Pont Français

Le bassin de la Coise n'est pas le seul territoire à souffrir du manque de précipitations qui s'est conjugué à des températures caniculaires.

Si certains bassins versants ont la chance d'avoir sur les têtes de bassin, des sources, des zones humides qui jouent le rôle d'éponges, ce n'est pas le cas de notre territoire où le niveau des cours d'eau est directement lié aux quantités des précipitations.

L'évapotranspiration sur les Monts du Lyonnais est très importante, **la réserve utile en eau des sols est très faible ce qui se traduit par une végétation qui souffre dès l'arrêt des pluies.**



Parcelle de maïs et prairie desséchées dans les Monts du Lyonnais

Retrouvez toutes ces informations sur notre site : [www.sima-coise.fr](http://www.sima-coise.fr)

Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents  
Pôle des services 1 passage du Cloître - 42330 SAINT GALMIER

Réalisé avec l'aide financière de :



Téléphone : 04 77 52 54 57 -  
Télécopie : 04 28 04 03 46 - Email : [contact@sima-coise.fr](mailto:contact@sima-coise.fr)